

DEMI-PENSION ET BOURSE RENTRÉE 2025-2026

➤ Inscription à la restauration scolaire

- Remplir la fiche d'inscription. L'inscription à la demi-pension est obligatoire pour accéder au restaurant scolaire, même occasionnellement.

- OBLIGATOIRE A PARTIR DU 20 AOUT 2025** : Créer un compte sur le site suivant : [MON COMPTE MY TURBOSELF](#)

- Un identifiant et un mot de passe de connexion sera envoyé par courriel aux responsables légaux des élèves nouvellement inscrits dès la rentrée scolaire. Contacter le service gestion en cas de problème.

➤ Fonctionnement du restaurant scolaire (ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h)

- NOUVEAU** L'accès au restaurant scolaire se fait par l'utilisation d'un **QR code** généré par l'application MY TURBOSELF sur le téléphone portable. Les élèves devront télécharger l'application sur leurs téléphones.

- Il est nécessaire de suivre le solde du compte avec vigilance. Seuls les élèves dont le compte est approvisionné peuvent accéder au restaurant scolaire.



L'accès au restaurant sera **systematiquement refusé** pour tout élève ayant un solde insuffisant sur son compte.

➤ Modalité de paiement

- Par télépaiement, via l'application My Turboself, montant minimum 20€. Le compte de l'élève est crédité de la somme versée dans le courant de la matinée. Il est vivement recommandé de faire ce virement 24 heures avant. En espèces ou chèque, au service gestion.
- En fin d'année scolaire, le solde du compte sera reporté sur l'année suivante ou restitué à la demande écrite de la famille (accompagnée d'un RIB).

➤ Tarif du restaurant scolaire

La tarification est basée sur les ressources des familles, en fonction du quotient familial (QF). **Le QF figure sur l'attestation de paiement de la CAF à donner à l'inscription.**

Tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
QF	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2388 €
Tarif du repas	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €

- Si vous n'êtes pas allocataire CAF, vous devez créer cette attestation de restauration scolaire sur : <http://www.iledefrance.fr/equitable>

➤ Campagne de Bourse des lycées 2025-2026
(du 1^{er} septembre au 16 octobre 2025)

Si vos revenus ne dépassent pas les plafonds ci dessous, vous pouvez prétendre à une bourse

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE
Année scolaire 2025-2026

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026 Année de référence des revenus : 2024

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers de nos formations : **341,71 €**

Comment demander une bourse :

- **Demande papier**, en cliquant sur le lien suivant : [Demande de bourse 2025-2026](#) puis déposer le document rempli avec les pièces jointes (avis d'impôts, attestation CAF et RIB) au service gestion du lycée. **RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE**
- **Educonnect** : cliquer sur le lien suivant et accédez à votre compte : [MON COMPTE EDUCONNECT](#)
Site accessible avec vos identifiants (donnés à la rentrée) ou France Connect
RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE
- **Par automatisation** de demande de bourse : document à télécharger sur le site du lycée et à retourner au service gestion avant le 30 septembre.
VALABLE JUSQU'EN TERMINALE

